

EN BREF

#21

Le bulletin d'information des comités syndicaux du SYDER



BUDGET ET FINANCES



APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF

Comme chaque année, le SYDER a présenté au Comité syndical son budget primitif principal. Pour l'année 2025, le **budget de fonctionnement s'élève à 34 919 951 €** tandis que celui de **l'investissement atteint 61 380 697 €**. Au-delà de l'équilibre affiché du budget et de la bonne santé financière du syndicat, on constate que ce budget montre la volonté du syndicat d'encourager ses membres dans la réalisation de projets énergétiques vertueux et durables.

C'est ainsi que 2025 voit un budget d'investissement sans précédent de près de **47 millions d'euros afin de financer des travaux**. En effet, face à la crise énergétique et environnementale le SYDER s'attache à développer des projets vertueux et durables énergétiquement en lien avec ses partenaires comme la Démarche Performancielle ou encore le développement des IRVE et des super chargeurs publics.



En 2025, le syndicat dédiera une enveloppe de **27 millions d'euros pour poursuivre la réalisation des travaux liés à la Démarche Performancielle** tandis que **7 millions d'euros** financeront les **travaux neufs d'éclairage public**.



Côté mobilité électrique : **5 millions d'euros** permettront d'implanter des **superchargeurs** sur le territoire et **500 000 €** financeront la poursuite du déploiement des bornes de recharge.

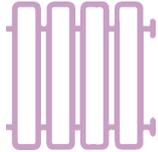


Enfin, **7 millions d'euros** permettront d'assurer le **développement**, les **travaux d'enfouissement** et la **maintenance des réseaux**.

Enfin, le SYDER continue de se désendetter ce qui lui permettra de porter de grands programmes d'investissement à l'avenir.

APPROBATION DES BUDGETS ANNEXES PHOTOVOLTAÏQUES ET CHALEUR 2025

Le SYDER a également soumis l'approbation du budget annexe pour le **photovoltaïque** (**section exploitation : 320 000 € - section investissement : 5 824 611 €**). Un budget conséquent qui permettra de développer des équipements et particulièrement des ombrières à Anse, Saint-Pierre-de-Chandieu, Tarare, Saint-Georges-de-Reneins ou encore Pomeys.



De la même manière, le budget autonome de la **Régie SYDER Chaleur** a été approuvé par les délégués avec une **section exploitation** d'un montant de : **2 138 000 €** et une **section investissement** qui s'élève à **6 170 000 €**. Des investissements qui permettront notamment de financer l'installation de chaufferies et / ou de réseaux de chaleur dans les communes de Loire-sur-Rhône, Affoux, Saint-Symphorien-sur-Coise, Poule-les-Echarmeaux et Orléanas.

TAUX D'ABATEMENT SUR LES TRAVAUX DU PROGRAMME 2025

Tiers de confiance de ses communes membres, le SYDER défend leurs intérêts énergétiques et économiques, c'est à ce titre qu'il soutient, suite à une bonne gestion des taxes perçues et des attributions des marchés, une **véritable politique de solidarité et d'assistance** en votant tous les ans des taux d'abattement sur les travaux.

Ces derniers sont différents selon la nature des travaux et si la commune reverse ou non la TCCFE.

A titre d'exemple, le **taux d'abattement pour les renforcements des réseaux électriques est fixé à 100%**, tout comme celui concernant les **infrastructures de recharge de véhicules électriques** prévues dans le maillage du Schéma Directeur des Infrastructures de recharge pour véhicules électriques. En outre, et conformément aux engagements pris par le syndicat pour encourager les collectivités à passer leur éclairage public en LED, le taux d'abattement concernant la **Démarche Performancielle demeure à 50%** (contre 45% en 2023) et la **télégestion continue d'être intégralement prise en charge par le SYDER**.



Retrouvez le détail des taux d'abattement sur le site et le portail adhérent du SYDER.

ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CRÉDITS DE PAIEMENT 2025

Le SYDER a mis en place des **Autorisations de Programme** (AP) et **Crédits de Paiement** (CP) afin d'échelonner sur plusieurs années les budgets des travaux des grands projets du syndicat. Cette procédure permet d'éviter d'inscrire au budget l'intégralité des opérations pluriannuelles et leur financement, ainsi que d'améliorer la visibilité des opérations soumises au vote de l'assemblée délibérante. Elle évite en outre d'encombrer l'équilibre budgétaire d'emprunts inutiles, et optimise le taux de réalisation des équipements.



Dans ce cadre, le comité syndical a voté l'actualisation des crédits de paiement de 4 grands projets : la **Démarche Performancielle** (Éclairage et télégestion) avec une répartition des dépenses de la manière suivante : 27 millions d'euros en 2025 et 27 309 893 euros en 2026, les **superchargeurs** dont 5 millions d'euros seront investis en 2025 et 2 millions d'euros en 2026. Enfin 900 000€ seront dédiés au **géoréférencement** en 2025 et 2026 et 1 399 031, 84€ en 2027.



Dans le cadre de la **création de la chaufferie et du réseau de chaleur de Saint-Symphorien-sur-Coise**, dont le montant total des travaux est estimé à **6 300 000 €**, l'étalement des dépenses a été réactualisé en fonction des dépenses déjà réalisées. Dès lors, il est prévu d'**échelonner sur deux ans les dépenses des travaux** de ce futur équipement de la manière suivante : 4 600 000€ en 2025 et 1 653 780€ euros en 2026 dans la mesure où 46 220 euros ont déjà été engagés en 2024.

De la même manière, concernant l'**implantation de 9 stations de superchargeur pour véhicules électriques dans les communes du département**, il est prévu d'équiper chaque installation d'**ombrières photovoltaïques** dont le **montant total des travaux est estimé à 1 900 000 €**. Aussi, au vu de l'avancement des travaux de ces installations, les crédits de paiement ont été actualisés de la manière suivante **1 000 000 € en 2025** et **900 000 € en 2026**.



RÉGIE SYDER CHALEUR

2 COMMUNES DÉLÈGUENT LA COMPÉTENCE PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE CHALEUR ET DE FROID

Les communes de **Thurins** et **l'Arbresle** ont décidé de transférer la compétence communale « production et distribution de chaleur et de froid » au SYDER. Le syndicat se félicite de ces nouvelles délégations de compétence qui témoignent à la fois de la confiance des communes envers le syndicat et de la volonté des collectivités du territoire de s'engager dans la voie de la transition énergétique.

Désormais, ce sont

37 communes

du département du Rhône qui ont transféré, depuis 2009, cette compétence au SYDER.

ADOPTION DU PROJET DE RÉSEAU DE CHALEUR DE SAINT-SYMPHORIEN-SUR-COISE

En 2022, la commune de **Saint-Symphorien-sur-Coise** a délégué la compétence « Production et distribution publique de chaleur » au SYDER. Particulièrement engagée dans la transition énergétique, accompagnée par la Régie SYDER chaleur, la commune a décidé de mener un **projet de réseau de chaleur alimenté par deux chaudières bois d'une puissance totale de 1 180 kW et qui permettra de fournir en énergie 21 bâtiments.**

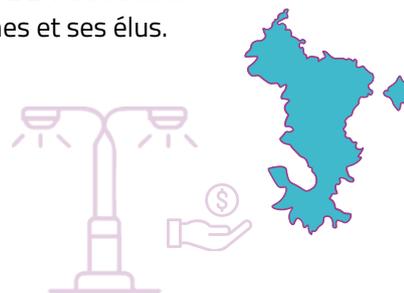
Afin de pouvoir déposer en préfecture un dossier complet au soutien d'une demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour ce projet, le comité syndical a approuvé le projet de réseau de chaleur de la commune de Saint-Symphorien-sur-Coise, ainsi que son plan de financement.



SOLIDARITÉ MAYOTTE

Face au passage du cyclone **CHIDO** qui a dévasté l'île de Mayotte en décembre dernier, le SYDER a souhaité se mobiliser à travers plusieurs actions pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus.

C'est pourquoi, sur proposition des membres de l'exécutif, les délégués ont voté le versement d'une **aide financière de 25 000 €** au fonds de concours de l'État ou à une collectivité mahoraise et a autorisé le Président à poursuivre une étude des moyens pouvant être déployés par le SYDER dans son domaine de compétence pour accompagner la reconstruction de Mayotte, notamment s'agissant du **don de points lumineux.**



LES DATES À RETENIR

8 avril 2025 - Comité syndical

Le prochain comité syndical aura lieu le mardi 8 avril 2025, à 18h30, au Domaine des communes à Anse.

📍 1277 route des Crêtes 69480 Anse

6 MARS 2025 - Webinaire

Le prochain webinaire organisé par le SYDER aura lieu le jeudi 6 mars 2025, de 12h à 13h.

Le thème abordé sera la **mobilité électrique.**



S'inscrire



CÉRÉMONIE DES VŒUX 2025

Le 1er comité syndical de l'année 2025 s'est achevé sur la traditionnelle cérémonie des vœux. Une cérémonie où ont été mises à l'honneur les valeurs d'innovation, d'engagement et d'exigence, qui continueront à nous animer en 2025.



Ensemble, en 2025, nous continuerons à innover, à agir avec conviction et à porter haut nos exigences pour notre territoire et ses habitants.

Malik Hechaïchi Président du SYDER

Malik Hechaïchi, Président du SYDER,
 les **Vice-présidents** et l'ensemble des **agents**
 vous présentent leurs **meilleurs vœux pour 2025**.

Les 75 ans du SYDER

Cette année, le SYDER célèbre ses 75 ans d'existence. Cet anniversaire est l'occasion de souligner notre histoire commune et de fêter ces **75 années d'aventure collective**. C'est dans cet esprit que nous avons voulu construire un événement qui nous rassemble toutes et tous, en vous associant à cette célébration.

En scannant ce QR code, vous accéderez à une plateforme où nous vous invitons à **partager trois mots, trois idées, trois thèmes** qui, pour vous, incarnent le SYDER.



Le 28 janvier en images



1er comité syndical de l'année 2025



Cérémonie des vœux 2025



Malik Hechaïchi, Président du SYDER, en compagnie de Charles Brécard, ancien Président du SYDER et Alain Gerberon, Vice-président du SYDER.



1er comité syndical de l'année 2025



Annnonce des 75 ans du SYDER



Christophe Guilloteau, Président du Conseil départemental du Rhône